FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 543
Moto-Club — MCM AILLY NOYE
N° d'affiliation — 2168
Date — 22 AVRIL 2019
Lieu — AILLY NOYE (80)
Organisateur technique - Mr DESSEAUX GERARD
E-mail — desseaux.gerard@gmail.com
Téléphone — 06 .84.52.31.70

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- NUNC Christophe ..... Licence : 126090
~~Président du Jury ou~~ Arbitre* ---------- DANCOURT Bruno ..... Licence : 029787
Membre du Jury ---------- ..... Licence : .....
Membre du Jury ---------- ..... Licence : .....
Commissaire technique responsable ---- GAILLARD Jacky ..... Licence : 036044
Responsable du chronométrage ---------- LELEU Coralie ..... Licence : 105888

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Motos	13 ans	15 ans	125cc	☐ Solo ☒ Equipage NJ3 C NCO CASM
Motos	15 ans	99 ans	250cc à 600cc	☐ Solo ☒ Equipage NCO CASM
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

Engagement :
Site Internet ---- engage sport
Contact --------- DANCOURT Bruno
Téléphone ------- 0621040704 E-mail -- endupicarddancourt@yahoo.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 0
Caution : 0

REGLEMENT PARTICULIER 2019 — ENDURANCE TT

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical ... Docteur Amizet Loic

Nombre de secouristes 16

Hôpital le plus proche ..... Amiens (80)

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 25mn

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... " Pont ecoulé"

Adresse ..... 80250 AILLY NOYE

Caractéristiques :

Longueur du circuit 10000m

Largeur minimum de la piste ..... 4 m

Nombre d'OCP* 20

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto : 300 (30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : 1 (30 pilotes par kilomètre)

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 20/01/19	Date : 21 JAN. 2019	Date : 31/01/2019
Cirmino Degeny	F.F.M. Ligue Hauts de France, TERRASSES DU MAIL, RESIDENCE CLAUDEL A, 02880 CUFFIES, Tél : 03.23.76.21.47, liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr	Numéro : 19/0095

N° d'épreuve FFM	543
Moto-Club	MCM Ailly Noye
N° d'affiliation	2168
Date	22 Avril 2019
Lieu	AILLY NOYE
Organisateur technique -	DESSEAUX Gerard
E-mail	Desseaux.gerard@gmail.com
Téléphone	06.84.52.31.70

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ———— **22 AVRIL 2019**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15 H 30	19 H	**Contrôles Administratif**	MOTO	21 Avril
16 H	19 H	**Contrôle Technique**	MOTO	21 Avril
7 H 15	9 H	**Contrôles Administratif**	MOTO	22 Avril
7 H 30	9 H 15	**Contrôle Technique**	MOTO	22 Avril
10 H 30	10 H 50	**tour de reconnaissance**	MOTO	20 Minutes
11 H	17 H	**Course**	MOTO	6 Heures
11 H	14 H	Course	Equipages Cadets	3 heures
17 H 30	18 H	**remise des Prix**	MOTO	30 Minutes
	18 H 30	**FIN**		

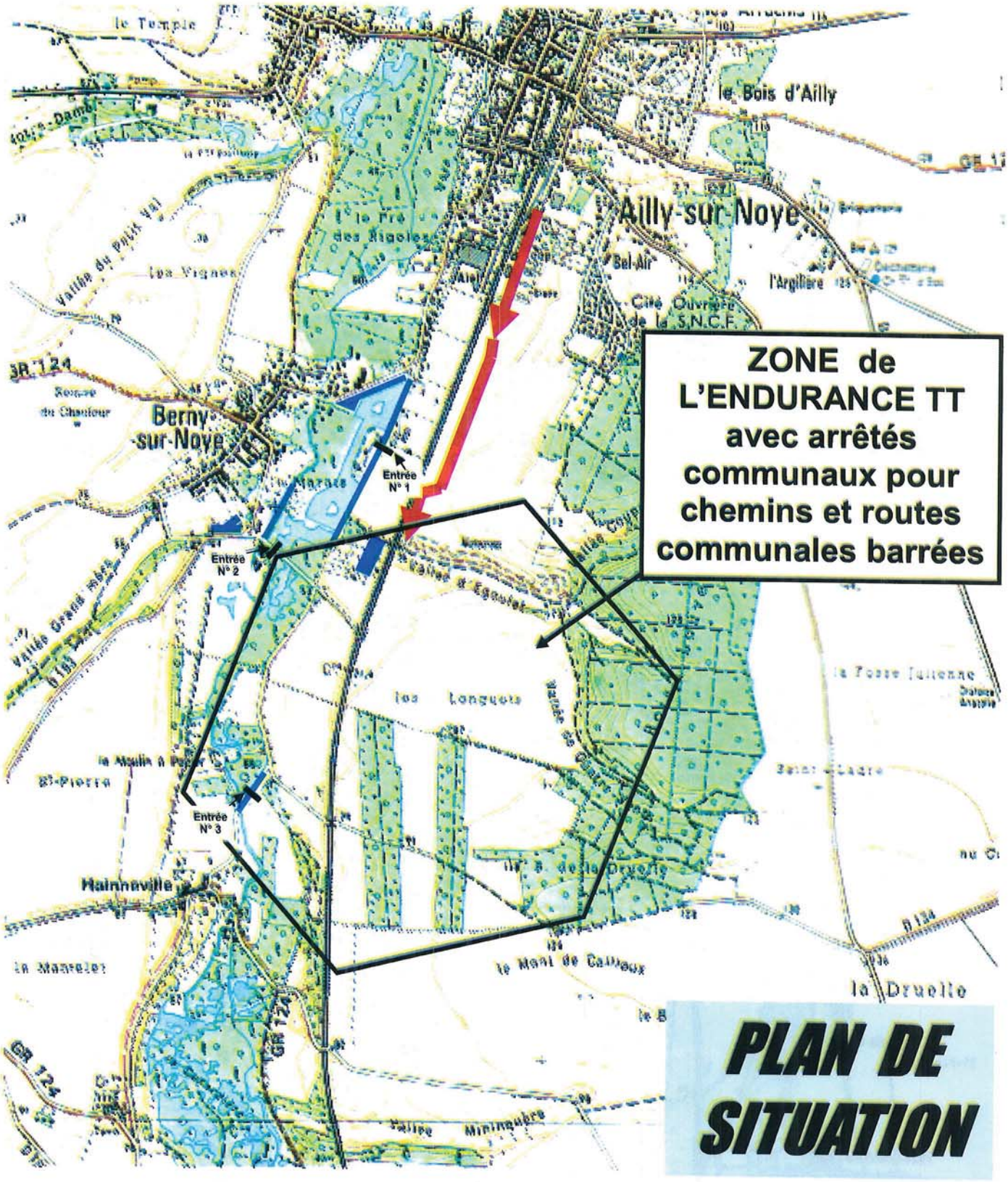

Légende :

- Espaces parking pour véhicules spectateurs
- Chemin accès Secours fermé aux spectateurs
- Entrées payantes Spectateurs (1, 2 et 3)
- Zone du parcours de l'Endurance TT

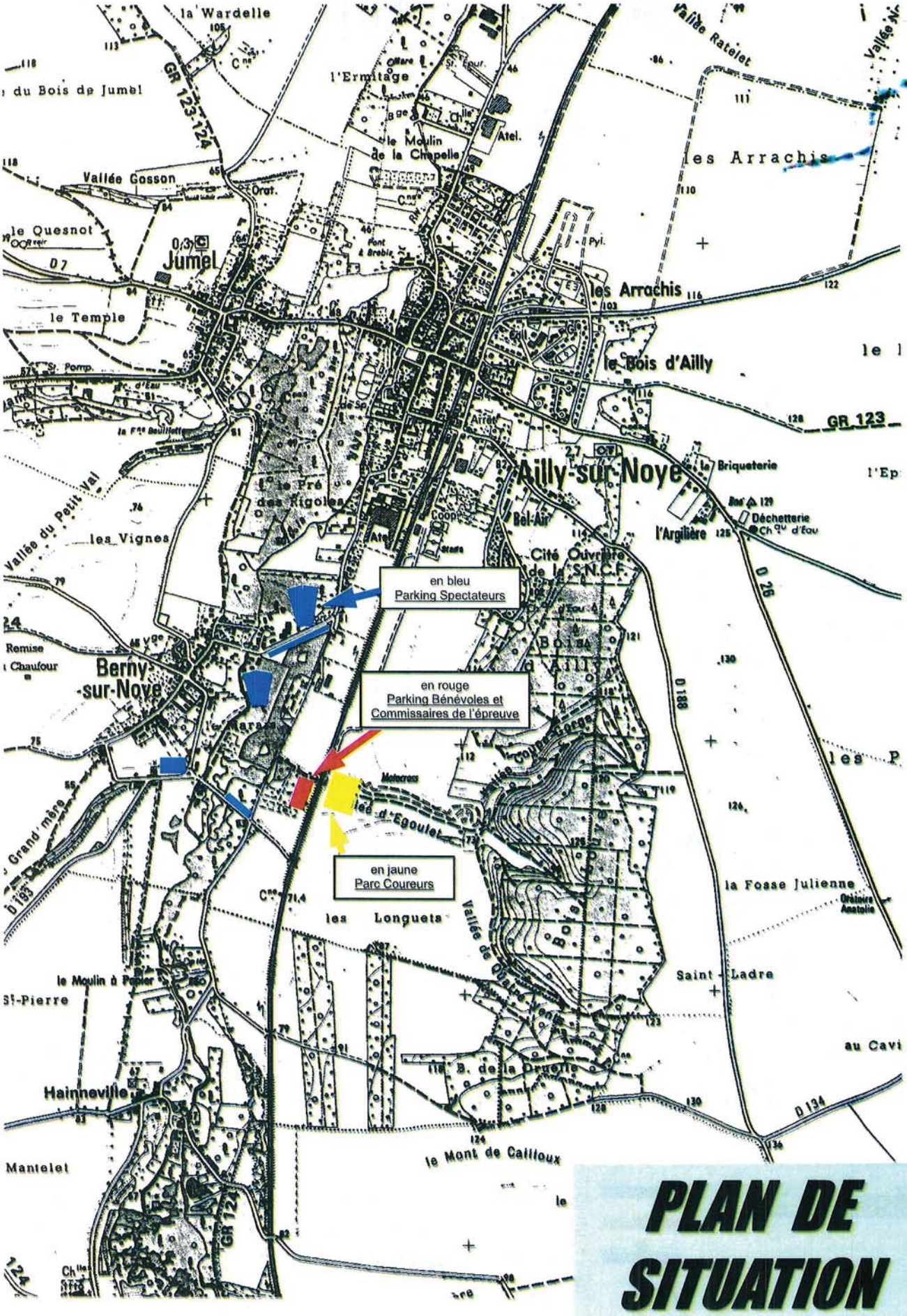

PLAN DE SITUATION

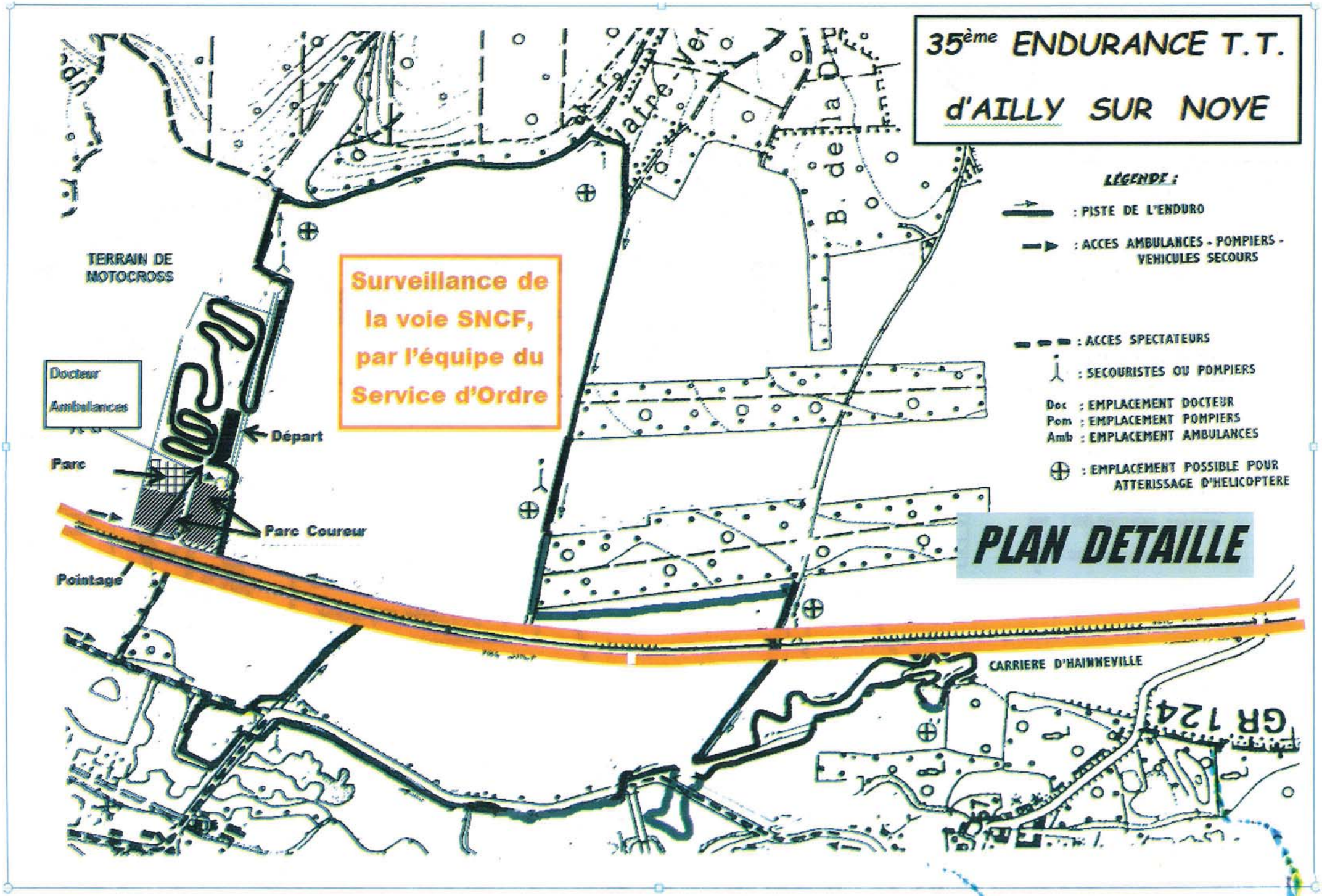
35ème ENDURANCE T.T.
d'AILLY SUR NOYE
LÉGENDE :
: PISTE DE L'ENDURO
: ACCES AMBULANCES - POMPIERS - VEHICULES SECOURS
: ACCES SPECTATEURS
: SECOURISTES OU POMPIERS
Doc : EMPLACEMENT DOCTEUR
Pom : EMPLACEMENT POMPIERS
Amb : EMPLACEMENT AMBULANCES
: EMPLACEMENT POSSIBLE POUR ATTERISSAGE D'HELICOPTERE
PLAN DETAILLE
TERRAIN DE MOTOCROSS
Surveillance de la voie SNCF, par l'équipe du Service d'Ordre
Docteur
Ambulances
Départ
Parc
Parc Coureur
Pointage
CARRIERE D'HAINNEVILLE
GR 124

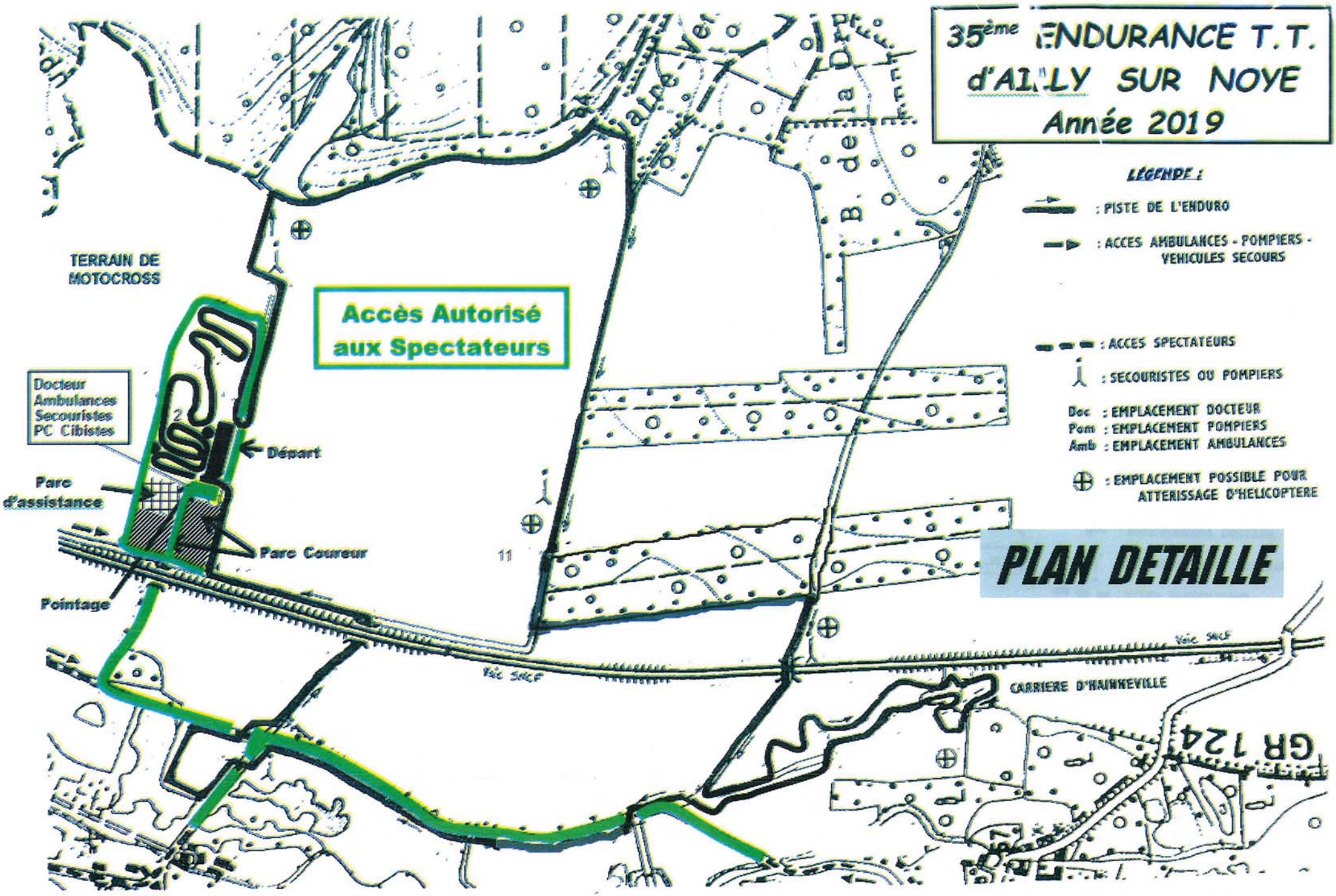
35ème ENDURANCE T.T.
d'AILLY SUR NOYE
Année 2019
LÉGENDE :
: PISTE DE L'ENDURO
: ACCES AMBULANCES - POMPIERS - VEHICULES SECOURS
: ACCES SPECTATEURS
: SECOURISTES OU POMPIERS
Doc : EMPLACEMENT DOCTEUR
Pom : EMPLACEMENT POMPIERS
Amb : EMPLACEMENT AMBULANCES
: EMPLACEMENT POSSIBLE POUR ATTERISSAGE D'HELICOPTERE
PLAN DETAILLE
TERRAIN DE MOTOCROSS
Accès Autorisé aux Spectateurs
Docteur
Ambulances
Secouristes
PC Cibistes
Départ
Parc d'assistance
Parc Coureur
Pointage
Voie SNCF
CARRIERE D'HAINKEVILLE
GR 124

35ème ENDURANCE T.T. d'AILLY SUR NOYE

Année 2019

LÉGENDE :

: PISTE DE L'ENDURO

: ACCES AMBULANCES - POMPIERS - VEHICULES SECOURS

: COMMISSAIRES DE PISTE

: ACCES SPECTATEURS

: SECOURISTES OU POMPIERS

Doc : EMPLACEMENT DOCTEUR
Pom : EMPLACEMENT POMPIERS
Amb : EMPLACEMENT AMBULANCES

: EMPLACEMENT POSSIBLE POUR ATTERISSAGE D'HELICOPTERE

PLAN DETAILLE

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB MUNICIPAL D'AILLY SUR NOYE
10 rue de la Faloise
80250 CHAUSSOY EPAGNY

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO135** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Endurance TT**» se déroulant **du 22/04/2019 à 7h00 au 22/04/2019 à 19h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 07/01/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 03 26 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622Z Orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Date:
2019.01.08
10:02:47 Z